



Genève, le 5 mai 2021

Le Conseil d'Etat

2282-2021

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur la chasse (OChP, RS 922.01) :
procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

La consultation visée en titre nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Les modifications proposées visent la régulation ou le tir de loups, ainsi que le renforcement de la protection des troupeaux. Le canton de Genève n'étant pas concerné par la présence de meutes de loup et a fortiori par la régulation de cette espèce, il s'abstient de prendre position sur la modification proposée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre très haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière,



Michèle Righetti

La présidente :



Anne Emery-Torracinta